



## Demande d'admission au programme d'aide alimentaire d'urgence (TEFAP)

Nom \_\_\_\_\_ Nombre de personnes vivant dans votre ménage \_\_\_\_\_

Pour bénéficier du programme TEFAP soutenu par l'USDA Foods, il vous est nécessaire d'être résident l'Etat de l'Iowa et de satisfaire aux critères de revenus correspondant à la taille de votre ménage, ou de profiter du SNAP et/ou des repas gratuits et à prix réduits.

### Lignes directrices en matière de revenus TEFAP valables du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027 – Revenu brut

Composition du foyer	1	2	3	4	5	6	7	8	Personne supplémentaire:
<b>Annuel</b>	\$29,526	\$40,034	\$50,542	\$61,050	\$71,558	\$82,066	\$92,574	\$103,082	+ \$10,508
<b>Mensuel</b>	\$2,461	\$3,337	\$4,212	\$5,088	\$5,964	\$6,839	\$7,715	\$8,591	+ \$876
<b>Revenu hebdomadaire</b>	\$568	\$770	\$972	\$1,175	\$1,377	\$1,579	\$1,781	\$1,983	+ \$203

Mon ménage réside dans l'État de l'Iowa :  Oui  Non

Mon ménage correspond aux exigences en matière de revenus, conformément au tableau ci-dessus :  
 Oui  Non

Mon ménage est bénéficiaire de :  SNAP  Repas gratuits et à prix réduits

### Veillez lire attentivement la déclaration suivante. Si vous êtes d'accord, veuillez signer et dater le formulaire :

Je déclare que toutes les informations que ce formulaire contient sont exactes à ce jour. Je remplis le présent formulaire pour être en mesure de profiter de l'aide fédérale. Je suis conscient(e) que la signature de ce formulaire implique mon admissibilité aux distributions ultérieures et ce jusqu'au 30 juin. **Je suis conscient(e) de devoir signaler au garde-manger tout dépassement du montant de revenu inscrit pour mon ménage.** Les responsables du programme peuvent vérifier les informations que j'ai certifiées être vraies. Je suis conscient(e) que toute fausse déclaration pourra amener son auteur à devoir payer à l'État la valeur des denrées alimentaires qu'il a reçues à tort et à faire l'objet de poursuites pénales aux termes de la législation fédérale et de celle de l'État.

Signature du bénéficiaire \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Ou

Signature du Mandataire \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

En vertu de la loi fédérale en matière de droits civils et des réglementations et politiques de l'USDA portant sur les droits civils, l'USDA, ses agences, bureaux, employés et institutions prenant part aux programmes de l'USDA ou les gérant sont tenus de s'abstenir de toute discrimination axée sur la race, la couleur, l'origine nationale, la religion, le sexe, le handicap, l'âge, la situation matrimoniale, la situation familiale/parentale, les revenus tirés d'un programme d'aide publique, les convictions politiques ou les représailles pour des activités passées en faveur des droits civils, dans le cadre de tout programme ou activité mené ou financé par l'USDA (toutes les bases ne sont pas applicables à l'ensemble des programmes). Les voies de recours et les délais de dépôt des plaintes dépendent du programme ou de l'incident. En cas de handicap, les personnes qui ont besoin d'autres moyens de communication pour accéder aux informations du programme (Braille, gros caractères, cassette audio, langue des signes américaine, etc.) sont invitées à se mettre en rapport avec l'agence locale ou d'État chargée de l'administration du programme ou à communiquer avec l'USDA par l'intermédiaire du Service de relais des télécommunications au numéro 711 (mode vocal et mode TTY).  
470-5313(F) (05/26)

